

Dijon, le 17 DEC. 2021

Réf. : CAB/FS/AJ/CC

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves des collèges de la Côte-d'Or,

Depuis le 15 novembre 2021, et en raison du regain de l'épidémie de COVID 19, le port du masque devient à nouveau obligatoire dans tous les établissements scolaires. Le Département de la Côte d'Or a toujours été aux côtés des familles pour faire face à cette crise.

J'ai pris la décision de distribuer une boîte de 50 masques à usage unique à chaque élève des 47 collèges publics et 7 collèges privés de la Côte-d'Or. Ces masques seront distribués à partir du mardi 4 janvier 2022 dans chaque collège.

Nous sommes déterminés à assurer la protection de tous les collégiens du Département et de leur offrir les meilleures conditions de travail malgré cette pandémie. Depuis le début de la crise ce sont plus de 8,5 millions de masques qui ont été achetés par le Département pour permettre à tous d'être protégés.

Nous devons tous agir en responsabilité afin de limiter la propagation du virus.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, l'assurance de ma considération distinguée.

*Bin civis François Jourd'*

François SAUVADET  
Ancien Ministre